

BUDGET RECTIFICATIF 2015 : EXPOSE DES MOTIFS

Introduction

Les évolutions entre les Budgets Primitif et Rectificatif concernent autant une hausse des recettes que des dépenses. En effet, les recettes affichent une augmentation de 6,8 %, soit + 72,1 M€, expliquée essentiellement par l'augmentation des recettes issues de la T.V.A. (+ 43,6 M€), des droits de mutation (+ 8 M€) et des droits sur autres actes civils administratifs (+ 7 M€), par la hausse des dividendes attendus de Monaco Telecom (+ 4,5 M€) et par celles du domaine immobilier (+ 3,4 M€).

Les dépenses connaissent une hausse de + 6,7 % par rapport au Budget Primitif 2015 (+ 71,3 M€). Les dépenses de fonctionnement présentent une légère hausse au Budget Rectificatif (+ 0,7 %, soit + 3,7 M€). On note que les dépenses de personnel connaissent une augmentation modérée de + 0,5 % (soit + 1,6 M€), les dépenses de fournitures et travaux augmentent de + 1,3 %, celles des services commerciaux et publics concédés de + 0,7 % tandis que celles des frais financiers diminuent de - 1,6 %.

Les dépenses d'interventions publiques sont en hausse de 4,2 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives au domaine social (+ 4,8 M€), à l'organisation de manifestations (+ 26 M€) et à l'aide à l'industrie et au commerce (+1,5 M€).

Les crédits d'équipement évoluent de + 18,8 % au Budget Rectificatif. On note un ajustement à la hausse des crédits d'acquisitions d'immeubles (+ 52,5 M€), des opérations de travaux à hauteur de + 2,4 M€, ainsi que des acquisitions de matériel d'équipement (+ 2,8 M€).

Ainsi, l'excédent budgétaire passe de 2,3 M€ à 3 M€

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'équipement disponibles pour les opérations triennalisées sont supérieurs de 56,5 M€ à ceux inscrits et s'élèvent donc à 420,3 M€. Ceux-ci pourraient être partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2015, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un excédent de recettes inférieur à 3 M€, voire à un excédent de dépenses.

Synthétiquement le Budget Rectificatif de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2015	BUDGET RECTIF. 2015	BR15/ BP15 %
* RECETTES	1 061 638 500 €	1 133 742 700 €	6,8%
* DEPENSES			
Section 1 - Dépenses de souveraineté	44 022 700 €	44 433 000 €	0,9%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	6 851 000 €	7 023 800 €	2,5%
Section 3 - Moyens des services	258 198 300 €	261 250 400 €	1,2%
Section 4 - Dépenses communes	163 358 000 €	163 218 600 €	-0,1%
Section 5 - Services publics	45 586 000 €	45 836 000 €	0,5%
Section 6 - Interventions publiques	235 229 100 €	245 119 400 €	4,2%
Section 7 - Equipement et investissement	306 136 700 €	363 820 500 €	18,8%
TOTAL DES DEPENSES	1 059 381 800 €	1 130 701 700 €	6,7%
EXCEDENT DE RECETTES	2 256 700 €	3 041 000 €	34,8%

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 71,3 M€ de recettes et 63,5 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de recettes du budget	3.041.000 €
- excédent de recettes des C.S.T	7.850.100 €

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2015, qui s'établissent à 1.133.742.700 €, enregistrent une progression de 68 % (soit + 72,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2015). Celle-ci provient principalement du chapitre des contributions (+ 62,2 M€) et de celui des produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 6,9 M€). Les recettes des services administratifs enregistrent, quant à eux, une augmentation de 3 M€.

1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

A – DOMAINE IMMOBILIER -

Les modifications de ce sous chapitre concernent deux articles.

✕ Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict, prévoient une augmentation de + 3,4 M€. En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées, dont les principales concernent les articles suivants :

- L'article « Récupération de charges » affiche une inscription à la hausse de plus de + 2,5 M€. Cette inscription s'explique par l'encaissement d'une recette supplémentaire de 2,4 M€ au titre du protocole transactionnel signé en décembre 2013, entre l'Etat et une entreprise du secteur industriel, ainsi que la régularisation de l'année. De plus, le 30 avril 2015, a été signé un autre accord transactionnel entre l'Etat et une autre société monégasque, qui a permis la régularisation d'arriérés de charges (+ 216,4 K€). Enfin, il est à noter que les régularisations de charges de la première tranche des « Jardins d'Apolline » pour les années 2012 et 2013 seront comptabilisées sur cet exercice, faisant ressortir un avoir total important (- 150 K€).

- L'article « Immeubles bâtis » est en hausse de + 0,9 M€ en raison du protocole transactionnel du 30 avril 2015 ci-dessus mentionné, qui a permis la régularisation des arriérés des loyers (+ 896,6 K€) On note également que les redevances d'immeubles du secteur industriel et commercial à Monaco affichent une croissance de + 258 K€ en raison de la révision des « redevances minimum garanties et des loyers » suivant l'indice IPC au 1^{er} janvier de chaque année, soit + 0,38% au 1^{er} janvier 2015 et de la révision sur l'indice « du coût de la construction » pour les douze derniers mois connus de quelques locataires. Il s'agit de locaux rachetés par l'Etat et de la Galerie du Métropole ; au 1^{er} janvier 2015, le taux appliqué était de + 0,93 %. Cette hausse est relativisée par la baisse de la provision des loyers du secteur habitation en France et à l'étranger de - 260 K€, expliquée notamment par ceux de l'immeuble « Opaline » dont l'attribution est en cours et qui enregistre à ce jour 20 % d'occupation (- 208 K€ par rapport à l'inscription primitive qui prévoyait un taux d'occupation de 100 %) et à l'immeuble « Lou Clapas » (- 57 K€).

✕ Les recettes des « Parkings Publics » : il a été opéré un réajustement à la hausse de + 305,8 K€ en raison notamment :

- des droits de stationnement (+ 291,9 K€) et plus particulièrement les recettes « horaires » (+ 231,3 K€), afin de tenir compte du passage du « pas de tarif » à

¼ d'heure (auparavant le changement de tarif était effectué toutes les 20 minutes) et aux recettes « abonnements VL » (+ 82,8 K€) en raison de l'optimisation des abonnements dans l'ensemble des ouvrages et à une légère hausse de tarifs (+ 0,5 %). Les recettes « autocars » ont, quant à elles, été réajustées à la baisse (- 53 K€), en fonction de la réalisation constatée sur l'exercice 2014.

- des recettes « lavages » (+ 12 K€), qui ont été réajustées en fonction des résultats 2014 des trois stations de lavage des parkings de la Colle, de Saint Charles et de l'Héliport.

B – MONOPOLES –

B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

L'évolution de ce poste (- 1,6 M€) résulte de la diminution des recettes issues de l'article « Eaux – extension réseau » (- 2 M€). En effet, cet article est alimenté par le reversement au budget général de l'Etat d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 81.25 « Développement des approvisionnements en eau ». Le Budget Primitif 2015, prévoyait une inscription complémentaire d'un montant de 2 M€, destinés au financement du projet de mise aux normes européennes de l'UTER. Cependant, les travaux ont dû être reportés en 2017.

Cette baisse est relativisée par la hausse des recettes issues de l'article « Régie des Tabacs » (+ 199,2 K€) expliquée à la fois par la hausse des ventes de tabacs en volume (+ 1,1 %) et en valeur (+ 2,4 %). Cependant, ces évolutions plutôt favorables doivent toutefois être pondérées d'une part, par le recul des ventes enregistrées sur le mois d'avril (- 2 %) et d'autre part, par la baisse de l'investissement d'une Société dans les opérations commerciales prévues pour le Grand Prix Formule 1 de 2015.

On note également une hausse des recettes relatives à l'article « Publications officielles » (+ 150 K€) et plus particulièrement celles issues des insertions et annonces légales.

B.2 – MONOPOLES CONCEDES

La diminution des recettes issues des monopoles concédés (- 3,3 M€) est due notamment aux articles relatifs aux redevances :

☒ article 031.101 « S.B.M. »

Une écriture de - 3 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2014/2015 du secteur des jeux (en baisse de 8%), basées sur une redevance calculée désormais au taux de 15 %. L'inscription passe donc de 33.900.000 € à 30.890.800 €.

☒ article 031.103 « Concessions Radios »

Un avenant a été signé le 1^{er} septembre 2014, destiné à modifier les modalités de calcul de la redevance, prévoyant ainsi une redevance forfaitaire de

300 K€ pour la tranche de chiffre d'affaires de 0 à 15 M€. En 2015, il est estimé que celui-ci ne dépassera pas les 12 M€, ainsi la redevance 2015 sera donc portée à 300 K€ (soit – 349 K€ par rapport aux inscriptions primitives).

☒ article 031.106 « Monaco Telecom »

Suite au changement d'actionnaire majoritaire, la période de calcul et la date de perception des acomptes ont été modifiées à partir de 2015. Auparavant, la période de calcul et de versements des acomptes allait du 1^{er} avril N-1 au 31 mars N avec un versement du solde N au mois de juillet N+1. Désormais, à partir de 2015, cette période va du 1^{er} janvier N au 31 décembre N avec un versement du solde N au plus tard le 30 avril N+1. Il convient de préciser que ce changement ne modifie pas ni l'assiette (Marge Brute = chiffre d'affaires – coûts), ni le taux de la redevance.

Afin de procéder à ce changement, il a été décidé que l'exercice 2014 devait comporter une période de transition d'une durée de neuf mois allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014 avec un versement du solde 2014 en avril 2015.

Ainsi, la redevance finale déclarée par Monaco Télécom pour l'exercice 2014 (sur neuf mois) s'est élevée à 4,4 M € dont 3,950 M€ versés en 2014 au titre des acomptes et 491 K € versés en 2015 au titre du solde 2014.

Le Budget Primitif 2015 (5,880 M €) était élaboré avec l'ancien système. Le Budget rectificatif 2015, prend en compte le nouveau système de calcul et prévoit une hausse de + 530 K€ à 6,4 M € par rapport au Budget Primitif 2015.

☒ article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco »

Au regard des résultats de cette société pour l'exercice 2014 et de la détermination du solde de la redevance 2014 à verser en 2015, il est nécessaire de minorer l'estimation primitive de – 570 K€, ce qui porte le montant perçu en 2015 à 13,4 M€. En effet, le Budget Rectificatif 2015 prévoit un chiffre d'affaires de 21,6 M€ (contre 22 M€ au Budget Primitif 2015, soit une baisse de – 416 K€), avec un résultat avant redevance d'un montant de 13,5 M€ € (contre 13,9 M € soit – 391 K€). De plus, la redevance 2014 s'est élevée à 13 M €, dont 12,1 M € ont été versés en 2014 au titre des acomptes 2014 et 924 K € sont versés en 2015 au titre du solde de la redevance 2014.

C – DOMAINE FINANCIER

☒ article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

Les prévisions primitives reposaient sur une moyenne de disponibilités de 170 M€ et sur des taux moyens allant de 0,4 %, 1 %, 2 % et 1,5 %.

L'estimation rectificative est majorée de + 2,6 M€ afin de tenir compte des disponibilités à hauteur de 300 M€. En ce qui concerne les livrets, la révision se fera à la baisse, compte tenu de la diminution constante de l'ensemble des taux courts, tous référentiels confondus, et d'ailleurs, ce produit d'épargne sera progressivement moins

utilisé. Le taux des DAT « dépôt à terme » sera maintenu à 2 % car la baisse des taux est compensée par l'allongement de la durée de placement. En revanche, l'intégration de nouveaux partenaires bancaires, ainsi que la création du placement auprès du Fonds de Réserve Constitutionnel permettent de tabler sur une augmentation de la rémunération globale des DAV « dépôt à vue ».

Aussi, cet article passe de 2.220.000 € à 4.820.000 €.

☒ article 041.102 « Intérêts sur créances »

L'article passe de 121 K€ à 855 K€ en raison de l'intégration des intérêts relatifs au prêt accordé à la société « SIO » (+ 795 K€). La prévision des intérêts sur l'ensemble des autres prêts a dû être revue à la baisse compte tenu des résultats enregistrés en 2014.

☒ article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »

Cet article connaît une forte hausse (+ 4,5 M€) en raison du versement des dividendes de Monaco Télécom. En effet, la société a versé en février 2015 le solde de l'exercice 2014/2015 pour un montant total de 9,3 M€. Elle devrait verser au mois de septembre 9,6 M€. Cet article est donc porté de 145 M€ au Budget Primitif 2015 à 19 M€ au Budget Rectificatif.

☒ article 041.108 « Intérêts sur CHC »

Au regard des dernières prévisions de recettes, l'article passe de 1,7 M€ à 1,9 M€, soit une majoration de + 234 K€ au regard des nouveaux contrats signés ainsi que de tous ceux en cours.

2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 3 M€)

☒ article 012.102 « Sûreté Publique : prestations »

Cet article enregistre une forte baisse de – 1 M€ en raison des « vignettes taxi ». En effet, le Budget Primitif prévoyait un tarif initial par vignette de 1.800 € pour environ 674 taxis. Cependant, le prix et le nombre de taxis susceptibles de s'acquitter de cette vignette ont été revus à la baisse à 900 € pour environ 222 taxis. Ainsi, l'article passe de 1.850.700 à 843.500 €

☒ article 012.105 « Domaines : produits divers »

L'article passe de 117 K€ à 263 K€, soit une hausse de + 146 K€. Cette hausse s'explique par une hausse des recettes de + 65 K€ dans le cadre de la convention signée entre l'Etat et la Métropole Nice-Côte d'Azur, qui doit rembourser la moitié des

frais d'entretien et de maintenance de la voie de désenclavement de l'espace Saint Antoine, alors que le Budget Primitif prévoyait une inscription de 27 K€.

De plus, il est prévu un encaissement exceptionnel de 66 K€ au titre de la clôture d'un contentieux concernant les talus de l'ancienne voie SNCF.

Enfin, cet article enregistre principalement la redevance de la S.B.M. pour les locaux situés à New York. Or, contractuellement, le montant de la redevance étant en Dollars, cela implique des variations conséquentes en fonction du taux de change.

☒ article 012.110 « Autres recettes »

Cet article enregistre une hausse de + 253 K€ à fin de tenir compte d'une somme confisquée au profit de l'Etat, suite à l'exécution d'une décision de justice.

☒ article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

Une majoration des recettes de 100 K€ est estimée au regard de celles encaissées sur l'exercice 2014 et de celles générées sur les quatre premiers mois de l'année 2015.

☒ article 012.116 « Aviation civile-héliport Monaco »

La redevance de 7 € par passager devrait générer une recette supplémentaire théorique d'environ + 280 K€ (40.000 passagers x 7 €).

L'augmentation des redevances d'atterrissage devrait également engendrer des recettes supplémentaires de l'ordre de + 250 K€.

Ainsi, l'article passe de 294.500 € à 824.500 € au Budget Rectificatif 2015, soit + 530 K€.

☒ article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2014. La contrepartie figure en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile » à hauteur de 2.287.200 €.

L'article passe donc de 2.583.000 € au Budget Primitif 2015 à 4.870.200 € au Budget Rectificatif 2015.

☒ article 012.123 « Remboursements par établissements privés et divers »

Cette ligne de produits budgétaires retrace les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition. Ils prennent en compte principalement les traitements des enseignants en fonction à l'institution François d'Assise/Nicolas Barré, au Cours Saint-Maur, au centre de formation de l'Association Sportive Monégasque de Football et d'autres

établissements sportifs, ainsi que ceux versés par l'Office de Protection Sociale dans le cadre de l'insertion professionnelle de personnes monégasques en difficulté au sein des Services Administratifs.

Ces remboursements ont été prévus au Budget Primitif 2015 à hauteur de 4.409.000 € et ont été portés à 5.221.000 €, soit + 812 K€ au Budget Rectificatif 2015.

▫ article 012.450 « Musée du timbre et des monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 248.500 € à 128.500 €, soit - 120 K€.

Cette diminution concerne l'article 012.450 « produit des ventes des monnaies ». Le Budget Primitif prévoyait la série complète « Brillant Universel B.U » 2015 comprenant les huit valeurs Euro pour un montant des 120 K€. Cependant, en 2015, il n'y aura pas d'émission de cette série, ce qui ramène cette inscription à 0 €.

3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

A - DROITS DE DOUANE

▫ article 013.101 « Droits de douane »

Au vu, d'une part, du montant définitif des recettes douanières communiqué par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco (soit 37.800 habitants), le montant du versement 2015 s'élèvera à 29,6 M€ contre une prévision initiale de 28 M€, soit + 1,6 M€.

La progression des sommes à recevoir en 2015 (+ 2,3 %) provient d'un rapport de population plus favorable que l'an dernier, le chiffre de la population de Monaco ayant davantage augmenté (+ 2,3 %) que celui de la population française (+ 0,5 %). Elle résulte également d'une stabilisation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats (+ 0,3 % en 2014).

La hausse du reversement 2015 tient enfin à l'effet démultiplicateur, en cas de variation du forfait douanier, de son mode de versement sous forme de solde et d'acomptes.

B- TRANSACTIONS JURIDIQUES

Ces recettes sont globalement en hausse de 17 M€, évolution relative aux articles suivants :

☒ article 023.101 « Droits de mutations »

En ce qui concerne les droits perçus sur les ventes de biens immeubles relevant du taux 4,5 %, il peut être anticipé une hausse de + 8 M€ au vu des résultats atteints en 2013 (53,7 M€) et en 2014 (81,1 M€). Ainsi, ces recettes passent de 61 M€ à 69 M€ au Budget Rectificatif 2015.

S'agissant des recettes issues des déclarations de changement de bénéficiaire relevant du taux de 4,5 %, l'inscription primitive est passée de 4 M€ à 3 M€ au Budget Rectificatif 2015, soit - 1 M€, afin, là aussi, de se rapprocher des droits perçus en 2014 (2,5 M€).

Enfin, les recettes relatives aux dissolutions de sociétés étrangères relevant du taux de 1 %, ont atteint 1 M€ en 2013 et 2,2 M€ en 2014. En effet, en raison du caractère temporaire du régime d'incitation à la transparence fiscale, le nombre d'opérations (57 en 2014 contre 35 en 2013) et les recettes correspondantes (2,2 M€, contre 1 M€ en 2013) ont enregistré une augmentation sensible en 2014. Ce dispositif étant susceptible d'être prorogé sans limitation de durée, il a été proposé d'évaluer ces recettes à 1 M€ en 2015.

☒ article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs »

Il est proposé de porter la prévision de ces recettes à 23 M€ pour l'exercice 2015, soit + 7 M€.

Concernant les droits de transcription, le droit proportionnel de 1 % demeurant applicable aux seules opérations relevant de la T.V.A., le produit annuel du droit de transcription passe de 1 M€ à 5 M€ au Budget Rectificatif 2015, soit + 4 M€, afin de tenir compte de l'état d'avancement des programmes immobiliers « Tour Odéon » et « Petite Afrique ».

Les recettes diverses passent de 7 M€ à 10 M€ au Budget Rectificatif 2015, soit + 3 M€, augmentation due particulièrement aux recettes du droit perçu au taux proportionnel de 1 %, qui sont revues à la hausse à 8 M€.

☒ article 023.104 « Droits sur les hypothèques »

Dans le cadre du Budget Primitif pour l'exercice 2015, il avait été proposé d'évaluer ces recettes à 2 M€ au vu de l'évolution observée en 2014 et du dynamisme du marché de l'immobilier, il est donc proposé de porter la prévision de 2 M€ à 3 M€.

▫ article 023.107 « Pénalités »

En raison de pénalités réclamées dans le cadre du contrôle de l'application de la loi n° 1.381, les recettes de cet article s'élèvent à près de 1 M€ au 31 mars 2015 et compte tenu par ailleurs des procédures en cours, il est proposé de porter l'estimation de 500 K€ à 1,5 M€ au Budget Rectificatif 2015.

C-TRANSACTIONS COMMERCIALES

▫ article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »

S'agissant de la composante « encaissements monégasques », il est proposé de revoir son estimation à 465 M€ (soit + 35 M€), cette évolution concernant uniquement les recettes hors T.V.A. immobilière. Cette nouvelle estimation (495 M€ contre 460 M€ au Budget Primitif 2015) correspond à une proposition d'évaluation rectificative pour 2015 sur une hypothèse de progression des recettes deux fois moins élevées qu'en 2014, de l'ordre de + 5 %.

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, conformément à l'échange de lettres du 26 février 2010, le compte de partage 2014 sera en principe obtenu par indexation du compte de partage de l'année précédente (2013 : 94 M€) en fonction du taux d'évolution des recouvrements nets annuels des deux Etats, pondéré à la concurrence de 5/6 (France) et 1/6 (Monaco). Sur la base de cette méthode forfaitaire et au vu des montants définitifs des recouvrements monégasques de l'année 2014 (soit 426,9 M€ de T.V.A. nette) et de l'évaluation révisée de la T.V.A. française pour l'année 2014 annexée au projet de loi de finances pour 2015 (soit 137,8 Md€ à périmètre courant et 150,5 Md€ à périmètre constant), le compte de partage 2014 peut être chiffré à 99,3 M€ et le montant des sommes à recevoir en 2015 à 103,6 M€. Aussi, il est donc proposé de porter l'évaluation des sommes à recevoir en 2015 au titre du compte de partage de la T.V.A. de 95 M€ à 103,6 M€.

L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe donc de 525 M€ au Budget Primitif 2015 à 568,6 M€ au Budget Rectificatif 2015.

II - DEPENSES

Les dépenses du Budget rectificatif 2015 s'établissent à 1.130.701.700 €, en hausse de + 6,7 % par rapport au Budget Primitif 2015.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 521,8 M€ progressent légèrement (+ 0,7 %).

Les dépenses d'interventions publiques connaissent une hausse de 4,2 % à 245,1 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 18,8 % pour s'établir à 363,8 M€. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2015, est de 56,5 M€.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,8 %, en raison de la hausse conjointe des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 %) et des dépenses d'interventions publiques (+ 4,2 %).

A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 521.761.800 €, en hausse de 07 % par rapport au Budget Primitif. Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- o dépenses de personnel : + 1,6 M€, soit + 0,5 % ;
- o dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 1,7 M€, soit + 1,3 % ;
- o frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 0,4 M€, soit + 0,7 % ;
- o frais financiers : - 10 K€, soit - 1,6 %.

1) Dépenses de personnel :

I – Les emplois budgétés

3.688 emplois sont valorisés au Budget Rectificatif 2015 contre 3.666,5 au Budget Primitif, soit 21,5 emplois de plus.

Cette majoration s'explique :

1) par les emplois supplémentaires suivants :

- 5 emplois à la Maison Souveraine et au Cabinet de S.A.S. le Prince,
- 1 emploi supplémentaire lié à une création de poste de Contrôleur au Contrôle Général des Dépenses au budget rectificatif 2015,
- 2 emplois supplémentaires au budget rectificatif 2015 sur des postes mobiles au sein de la DRHFFP,

- 1 emploi supplémentaire lié à une création de poste au budget rectificatif 2015 dans le cadre de la réorganisation des services du Département des Affaires Sociales,
- 1 emploi supplémentaire lié à une création de poste d'assistant social pour la DASS (mi-temps) et pour la C.R.M. (mi-temps) au budget rectificatif 2015,
- 1 emploi supplémentaire sur un poste créé à l'organigramme au budget primitif 2015 pour la Cellule Urbamer,
- 3 emplois supplémentaires sur des postes créés à l'organigramme au budget primitif 2015 au sein des Services Judiciaires,
- 8,5 postes au sein des Etablissements Scolaires suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2014/2015.

2) par le gel d'un poste supplémentaire au sein du Département des Finances et de l'Economie.

II - Les charges sociales

Les charges sociales sont stables entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2015.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 414 K€, liée principalement à l'augmentation des prestations médicales (+ 542 K€) cependant compensée pour partie par une diminution des crédits inscrits pour les pensions de retraite (- 108 K€) ; en recettes, on note une croissance liée notamment à l'augmentation des remboursements forfaitaires des prestations de fonctionnaires détachés (+ 320 K€).

III – Les rémunérations de tiers et indemnités

Enfin, en ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on note les inscriptions relatives aux Services Judiciaires (+ 650 K€) liées notamment aux indemnités, vacations et contributions diverses (fonctionnement de la Cour de Révision et du Tribunal Suprême) et aux frais de justice.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2015	Budget Rectificatif 2015	%
Frais de fonctionnement	35 641 600 €	36 090 700 €	1,3%
Entretien, prestations	48 234 200 €	48 289 500 €	0,1%
Mobilier et matériel	16 359 000 €	16 365 300 €	0,0%
Travaux	36 902 000 €	38 118 600 €	3,3%
Total	137 136 800 €	138 864 100 €	1,3%

☒ Frais de fonctionnement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,3 %).

Il convient de signaler l'inscription de + 88 K€ pour les frais de déplacements et + 55 K€ pour les frais de réceptions des Postes Diplomatiques due principalement, d'une part, aux frais de la nouvelle Ambassade de Monaco en Russie, et, d'autre part, à la variation défavorable du taux de change entre l'euro et le dollar, la livre sterling, et le franc suisse.

Une hausse de + 100 K€ est également sollicitée pour les transferts en hélicoptères gérés par la Direction du Tourisme et des Congrès. Cette majoration provient, d'une part, de l'intégration d'une hausse des tarifs, et, d'autre part, du nombre de tours operators qui a augmenté, ce qui conduit à accroître les ventes de produits « passeports » (+ 15 % à fin mars 2015 par rapport à fin mars 2014).

Une majoration de + 70 K€ des frais de greffe a été opérée afin de couvrir les dépenses d'affranchissement, d'huissier et d'insertions au Journal de Monaco. A signaler aussi l'augmentation de 30 K€ des frais d'administration de la Direction des Services pour le fonctionnement du logiciel ESABORA (logiciel de gestion des dossiers judiciaires) et abonnements à diverses revues juridiques et judiciaires.

Les dépenses de formation professionnelle gérées par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont majorées de 39 K€ : il s'agit d'un ajustement des crédits inscrits au Budget Primitif 2015, compte tenu notamment du montant du marché passé avec la société NOEVA pour la formation "accompagnement au changement des postes informatiques de l'Etat".

On remarque, enfin, la hausse des dépenses de soins médicaux et d'hygiène pour une personne incarcérée à la Maison d'Arrêt dont l'état nécessite des soins médicaux personnalisés (+ 37 K€).

☒ Entretien, prestations et fournitures

Cette rubrique est stable par rapport au Budget Primitif (+ 0,1 %).

Une hausse de + 300 K€ des prestations de services téléphoniques de l'Administration est expliquée par l'augmentation constante des demandes de nouveaux abonnements :

- flotte GSM et smartphones, bornes WIFI, nouvelles lignes spécialisées,
- création d'accès "flexilink" (internet) et liaisons sécurisées par fibres optiques (Centre de Presse, Sûreté Publique, Carabiniers...).

La croissance de + 101 K€ des frais de fonctionnement des Ambassades provient notamment, d'une part, de la rémunération d'un consultant à la Délégation Permanente de Monaco auprès de l'UNESCO, d'autre part, des frais de déménagement d'Ambassadeurs et de Diplomates non prévus au Budget Primitif et, enfin, de la variation du taux de change évoquée précédemment.

Ces diverses hausses sont relativisées par la baisse de - 89 K€ des dépenses d'eau, gaz, électricité et climatisation des bâtiments publics, par celle de - 100 K€ des dépenses de chauffage des bâtiments domaniaux publics en raison de la suppression de chaudières à fioul et d'un hiver exceptionnellement clément, et par celle de - 120 K€ des charges d'immeubles en copropriété.

✕ Mobilier et matériel

Cette catégorie de dépenses affiche une stabilité.

On peut toutefois souligner la hausse de + 142 K€ des dépenses d'achats de matériels de la Direction de la Sûreté Publique avec, d'une part, dans le cadre du plan Vigipirate en France, l'équipement de l'Unité Spécialisée d'Intervention et de Voie Publique (destinée à la surveillance générale en ville avec un objectif permanent de lutte soutenue contre toutes les formes de criminalité, et de délinquance), et, d'autre part, l'équipement de la Section d'Intervention (actionnée à l'occasion des services d'ordres d'importance laissant craindre un trouble à l'ordre public telles les rencontres de football à risques ou tout autre événement exceptionnel).

On note aussi la hausse de 40 K€ des dépenses relatives au groupe de sécurité, et celle de 43 K€ des dépenses de mobilier principalement pour les Ambassades à Paris et Bruxelles.

Ces hausses sont relativisées par la diminution de 300 K€ des dépenses relatives au matériel informatique des services administratifs. Cette restitution de crédits est liée, d'une part, à un choix de location plutôt que d'achat de certains équipements (serveurs, baies de stockage), et, d'autre part, au résultat de l'appel d'offres relatif au remplacement des postes informatiques de l'Administration inférieure au budget prévisionnel de dépenses établi initialement.

✕ Travaux

Ces dépenses affichent une hausse globale de 3,3 %.

Les dépenses d'entretien des ouvrages maritimes y contribuent à concurrence de + 450 K€; les crédits supplémentaires permettront de financer les études

relatives à la maintenance décennale de la rotule de la digue flottante, ainsi que les travaux préparatoires à réaliser en 2015.

Une augmentation de 220 K€ est inscrite pour les petits travaux et entretiens gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dont 200 K€ demandés pour solder sur le Compte Spécial du Trésor 84.10 « Avances dommages » les sinistres clos intervenus depuis la mise en place des sous comptes à la Trésorerie Générale des Finances, ainsi que 20 K€ pour les contrats d'entretien des colonnes sèches.

287 K€ supplémentaires sont consacrés aux dépenses d'entretien et petits travaux du Stade Louis II en raison d'un marché de maintenance du contrôle d'accès au Stade Louis II (serrurerie, menuiseries, portes automatiques et coupe-feu, contrôle d'accès avec des badges...) qui avait été sous-estimé, de travaux imprévus concernant le Centre Nautique Albert II, ainsi que de l'aménagement de la Salle Omnisports Gaston Medecin (Basket).

En matière de dépenses d'entretien des passages publics, l'inscription de + 150 K€ concerne la création d'un ascenseur panoramique de liaison entre la rue des Géraniums et l'avenue Saint Michel pour favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite ; le budget est majoré pour tenir compte des travaux complémentaires de génie civil liés au dévoiement des réseaux Monaco Telecom et à la création d'assises pour la passerelle.

3) Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

▫ Services commerciaux

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une faible augmentation de 0,7 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse de + 550 K€ des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes relatives au compte de partage, essentiellement due à l'évolution des traitements, salaires et indemnités du personnel (contre – 255 K€ pour celles de l'O.E.T.P., en raison d'une inscription trop importante sur les frais de fabrication).

Parallèlement, cette augmentation est relativisée par la baisse de 200 K€ des dépenses de T.V.A. relatives au domaine immobilier (locaux commerciaux).

▫ Services publics concédés

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont globalement en hausse de 0,7 %.

On note tout d'abord la hausse de + 200 K€ pour le dépassement de la prévision de la compensation financière pour l'exercice 2014 et de + 200 K€ pour les essais de lignes nouvelles (concernant la ligne de transport à la demande – ligne 3) de la Compagnie des Autobus de Monaco.

Une inscription complémentaire + 50 K€ pour les dépenses de consommation d'eau est faite afin de tenir compte des consommations en hausse dès le début de l'année et d'un rattrapage de 2014.

Parallèlement à ces hausses, on relève une baisse de 200 K€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets en raison de la faible variation des indices (indices de variation de la formule de révision) qui, pour l'année 2015, sont en notre faveur.

4) Frais financiers :

Cette rubrique affiche une faible baisse de – 1,6 % due exclusivement à la restitution totale du budget relatif aux intérêts et commissions sur les Bons du Trésor. En effet, à compter du 1er janvier 2015, la décision a été prise de ne plus émettre de nouveaux Bons. Par conséquent, cet article qui est utilisé, d'une part, pour régulariser les intérêts versés à chaque émission, et, d'autre part, pour commissionner « La Poste » au moment d'une émission, ne sera plus utilisé.

2 - Dépenses d'interventions publiques
REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

	PR 2015	BR 2015	% EVOL BR2015 / PR 2015
Budget Communal	45 505 700,00	45 505 700,00	0,0%
2 - Etablissements publ. à caractère social dont:	33 368 900,00	36 448 500,00	9,2%
6021011 C.H.P.G.	-	2 787 000,00	-
602103 DEFICIT DU C.T.S.	1 123 600,00	1 300 300,00	15,7%
602104 OFF. PROTEC. SOC.	24 445 000,00	24 952 500,00	2,1%
602106 CENTRE RAINIER III	3 363 800,00	2 944 600,00	-12,5%
6 - Domaine social (hors APD) dont:	27 415 200,00	27 864 300,00	1,6%
606119 D'AMOREPSY MONACO	-	60 900,00	-
606120 FONDATION FLAVIEN NOUV. ESPOIR	-	50 000,00	-
606204 GRATIFICATIONS & AIDES SOC.	325 000,00	451 000,00	38,8%
606222 AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	8 700 000,00	8 800 000,00	1,1%
1 . Total Social	60 784 100,00	64 312 800,00	5,8%
3 - Etablissements publics culturels et scientifiques	8 304 900,00	8 257 100,00	-0,6%
5 - Domaine éducatif et culturel dont:	38 298 200,00	38 412 500,00	0,3%
6051012 OPERA DE MONTE-CARLO	1 408 400,00	1 469 700,00	4,4%
8 - Manifestations culturelles dont:	11 718 000,00	14 518 000,00	23,9%
608201 MANIFESTATIONS NATIONALES	1 750 000,00	4 450 000,00	154,3%
608206 CONGRES - CONTRIBUTIONS	1 165 000,00	1 265 000,00	8,6%
2 - Total Culture et éducation	58 321 100,00	61 187 600,00	4,9%
4 - Domaine international et humanitaire dont:	21 169 700,00	22 072 500,00	4,3%
604101 SUBVENTIONS DIVERSES	30 000,00	320 000,00	966,7%
604201 COTISATIONS AUX ORGANIS. INTERN	2 656 100,00	3 080 900,00	16,0%
604220 APD - COOPERATION BILATERALE	5 491 200,00	5 586 200,00	1,7%
6042203 APD - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE	655 000,00	755 000,00	15,3%
6 - Domaine humanitaire (APD) dont:	415 200,00	1 725 200,00	315,5%
6061011 APD CROIX ROUGE	136 800,00	1 446 800,00	957,6%
8 - Manifestations internationales dont:	750 000,00	450 000,00	-40,0%
608134 MONACO INTER EXPO	750 000,00	450 000,00	-40,0%
3 - Total domaine international	22 334 900,00	24 247 700,00	8,6%
7 - Domaine Sportif	6 787 600,00	6 793 600,00	0,1%
8 - Manifestations sportives dont:	19 250 200,00	19 280 600,00	0,2%
608104 EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBIL.	18 170 000,00	18 170 000,00	0,0%
608132 MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 080 200,00	1 110 600,00	2,8%
4 - Total domaine sportif	26 037 800,00	26 074 200,00	0,1%
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce dont:	14 906 500,00	16 407 400,00	10,1%
609208 ETUDES ECONOMIQUES	3 922 000,00	4 064 000,00	3,6%
609210 AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE	2 487 000,00	2 806 000,00	12,8%
609214 INTERVENTION ECONOMIQUE	2 604 000,00	3 007 900,00	15,5%
609218 EXPLOITATION GARE	1 605 000,00	1 885 000,00	17,4%
609221 PARTICIPATION RESEAU TELE	-	350 000,00	-
8 - Manifestations à caractère économique dont:	7 339 000,00	7 384 000,00	0,6%
608205 CONGRES - RECEPTIONS	830 000,00	865 000,00	4,2%
5 - Total domaine économique	22 245 500,00	23 791 400,00	6,9%
TOTAL GENERAL	235 229 100,00	245 119 400,00	4,2%

Le montant du Budget Rectificatif 2015 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 4,2 %, soit une hausse de + 9,9 M€. Cette hausse est due principalement aux trois inscriptions suivantes :

- une somme de 2,8 M€ a été nécessaire pour couvrir le déficit prévisionnel du Centre Hospitalier Princesse Grace au Budget rectificatif compte tenu d'un niveau d'activité en diminution sur les quatre premiers mois de l'année alors que le Budget Primitif prévoyait un résultat à l'équilibre ;
- un montant complémentaire de 1 M€ a été inscrit pour faire face à l'augmentation du coût du projet de « seconde vie » du Pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle de Milan 2015 » au terme de l'Exposition, au profit d'un projet de solidarité internationale en partenariat avec la Croix Rouge monégasque : le Centre de Formation Polyvalent de Loumbila au Burkina Faso ;
- enfin un montant de 2,7 M€ a été inscrit dans le cadre des célébrations officielles de l'année 2015 et notamment pour la célébration des 10 ans de l'Avènement de S.A.S. Le Prince Souverain.

1 - Domaine social

Au niveau du domaine social, on observe une hausse des inscriptions (+ 5,8%) ; en effet, le C.H.P.G. anticipe de terminer l'exercice avec un déficit et l'inscription d'une subvention de 2,8 M€ est donc nécessaire.

Les subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants) connaissent globalement une majoration (+ 2,6 M€) avec cependant des évolutions de sens contraires. Les variations à la hausse des subventions concernent le Centre Hospitalier Princesse Grace (+2,8 M€), le Centre de Transfusion Sanguine (+ 177 K€) et plus modestement l'école d'infirmières (+ 58 K€) tandis que le Centre de Gériatrie Rainier III (- 419 K€) et, dans une moindre mesure, les résidences de retraite A Quietudine (-5 K€) et Cap Fleuri (-26 K€) nécessitent des interventions revues à la baisse.

En ce qui concerne le C.H.P.G., c'est la baisse du niveau d'activité de l'établissement hospitalier qui est le principal facteur d'explication du déficit de l'entité au Budget Rectificatif 2015 alors que le Budget Primitif prévoyait un résultat à l'équilibre. Les recettes prévisionnelles en matière de Produits Hospitaliers sont en effet en baisse de - 3,5 M€ par rapport aux prévisions primitives, restant tout de même supérieures au réalisé 2014 de 1,6 M€. Les Honoraires Médicaux et l'Activité Externe sont stables. Cette baisse des produits hospitaliers est légèrement atténuée par la hausse des remboursements des frais administratifs dans le cadre des prestations du CHPG aux autres entités satellites.

Au niveau des dépenses, l'évolution principale, (après neutralisation des impacts croisés en dépenses et en recettes : rétrocessions de médicaments, subventions d'équipements) concerne les dépenses de personnel qui progressent, hors pensions de retraite, de 1,4 %.

Au Budget Rectificatif 2015, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,281 M€, en baisse de 0,45 M€ par rapport aux prévisions de déficits au Budget Primitif 2015. Le déficit prévisionnel du Budget Rectificatif 2015 du Centre Rainier III est de 2.944.600 €. Comparé au déficit prévisionnel du Budget Primitif 2015, la variation est de – 420 K€. L'explication de cette variation tient à une modification dans la prévision d'activité par discipline médico-tarifaire (recettes +2,35 %) d'une part, à une réactualisation des dépenses prévisionnelles de 0,45 % d'autre part.

Pour A Qietüdine, le Budget Rectificatif 2015 se solde par un déficit prévisionnel de 655.700 €, quasiment inchangé par rapport au Budget primitif.

Le Budget Rectificatif 2015 de la Résidence du Cap-Fleuri se solde par un déficit prévisionnel de 2.681.000 €. Celui-ci est en baisse de 1 % par rapport au déficit du Budget Primitif 2015 soit une réduction de 26.100 €.

La subvention à l'Office de Protection Sociale (article 602.104) est majorée de 24.445.000 € à 24.952.500 €, soit une augmentation de 0,5 M€ répartie essentiellement sur l'aide aux personnes handicapées (+ 485 K€) avec les impacts financiers de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le handicap et l'aide médicale (+120 K€).

Au titre du chapitre 6 « domaine social (hors APD) », cinq évolutions à la hausse sont à noter.

La première concerne la ligne 606.222 de l'ANL (+ 100 K€). L'impact des attributions de logements domaniaux est légèrement inférieur par rapport aux estimations primitives faites. Ce budget devrait demeurer néanmoins en deçà du résultat de l'exercice 2014 (d'environ 50 K€), lui-même inférieur au Budget de 2013.

La seconde et principale évolution concerne l'article de « gratifications et aides sociales » relatif à l'allocation compensatoire pour les foyers dont l'un des parents au moins est de nationalité monégasque et qui ne peuvent bénéficier d'allocations familiales d'un régime de sécurité sociale. Ainsi, environ 28 foyers supplémentaires seraient susceptibles de bénéficier de cette allocation (soit +126 K€).

La ligne « prestations aux étudiants monégasques » est majorée de 80 K€ en raison de l'augmentation des dépenses de soins de la population concernée.

Enfin, deux nouvelles lignes budgétaires sont créées. L'une concerne la « Fondation Flavien, Un nouvel espoir » et contribue à soutenir l'action de cette association, créée en août 2014 et qui a pour objet d'« Aider la lutte contre les cancers et plus particulièrement les cancers pédiatriques et maladies rares inconnues et spécialement les tumeurs cérébrales » ; cette ligne est ainsi dotée d'un montant de 50 K€ destiné à être affectée par la Fondation Flavien à une équipe de recherche dans le domaine du cancer.

L'autre ligne créée concerne l'association monégasque pour le regroupement des amis et familles de malades psychiatriques de Monaco

« D'AmorePsy Monaco », qui bénéficie du soutien de l'Etat pour la prise en charge de ses frais de fonctionnement et d'hébergement (61 K€).

2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse sensible de 4,9% en raison de l'augmentation des manifestations. En revanche, au titre des établissements publics (Centre Scientifique et Nouveau Musée National de Monaco), aucune évolution notable n'est à relever.

Au titre du chapitre 5, une seule variation est enregistrée par les entités culturelles : il s'agit de la majoration de 61 K€ de la subvention accordée à l'Opéra de Monte-Carlo suite à un réajustement des dépenses de personnel (article 605.101/2). Une variation est enregistrée en ce qui concerne les établissements privés d'enseignement : il s'agit de la majoration de la subvention versée à l'établissement François d'Assise – Nicolas Barré dont le budget prévisionnel rectifié présente une augmentation des charges de personnel principalement ainsi qu'une légère baisse des recettes propres et qui nécessite le versement d'un complément de subvention de 83 K€.

On note, au titre des « manifestations », l'inscription d'une dotation complémentaire de 2,7 M€ pour les célébrations à l'occasion du 10ème anniversaire de l'accession au trône de S.A.S. le Prince Albert II.

3 – Domaine international

Ce domaine connaît la hausse la plus marquée (+ 8,6 %) à 24,2 M€. Au titre des subventions du chapitre 4, une contribution financière à la commune de Beausoleil à hauteur de 140 K€ est envisagée sur la ligne 604.101 « Subventions diverses » (soit un tiers des investissements du dispositif de vidéo protection mis en œuvre par la commune) afin de participer à la politique de sécurité et de lutte contre la délinquance menée par la Ville de Beausoleil dans la mesure où ce dispositif sera de nature à contribuer à la sécurité de la Principauté.

On relève également l'inscription de 50 K€ supplémentaires (sur 80 K€ au total) pour la participation à un film pour l'UNESCO et celle de 100 K€ destinée au financement d'une campagne océanographique permettant d'améliorer la connaissance des failles sismiques dans la région.

Au titre des politiques publiques du chapitre 4, une inscription additionnelle d'un montant de 425 K€ en complément des 2,656 M€ déjà inscrits au B.P. 2015 est nécessaire au titre de la ligne 604.201 « Cotisations aux organisations Internationales », compte tenu de la chute de l'euro et de la hausse liée à l'augmentation de la quote-part de la Principauté dans les contributions obligatoires de l'ONU. En effet, la fluctuation des taux de changes, principalement le Franc Suisse et le Dollar impacte significativement le budget prévu (+ 386 K€). De plus, deux nouvelles contributions obligatoires (+ 14 K€) viennent s'ajouter après la signature d'une convention fin 2014 (OCDE "Convention of Mutual Administrative Assistance in Tax Matters") et d'un

accord (OSCE : Financement de la mission spéciale d'observation en Ukraine) en début d'année.

Il est procédé à une inscription supplémentaire de 100 K€ sur la ligne budgétaire (604.2203 « APD- Aide humanitaire d'urgence ») consacrée à la participation en temps de crise à l'aide humanitaire d'urgence pour répondre à d'éventuelles catastrophes d'ici la fin de l'année. Le budget de 350 K€ inscrit en 2015 étant déjà consommé dans sa totalité du fait des nombreux sinistres et conflits (Népal, Syrie, Madagascar). Il est procédé, en parallèle, à la diminution de la ligne 604.220/1 « APD – Coopération multilatérale » afin de limiter la hausse de la ligne "Urgence" de la Direction de la Coopération Internationale ; ainsi, il a été décidé de ne pas procéder au versement d'une contribution exceptionnelle en faveur de l'OSCE, déjà dotée par ailleurs.

En outre, une somme de 95 K€ est redéployée au sein des dépenses éligibles au titre de l'A.P.D. sur l'article 604.220 « APD Coopération bilatérale ».

Au titre des politiques publiques du chapitre 6, les frais relatifs à l'opération de démontage/transport/remontage du Pavillon de Monaco à « Milano EXPO » confiée à la Croix rouge monégasque au bénéfice d'un projet de solidarité internationale - le Centre de Formation Polyvalent de Loumbila au Burkina Faso- ont considérablement augmenté par rapport aux estimations initiales. Du fait notamment de la réutilisation de l'intégralité de la structure du pavillon de Milan, les frais de la phase de démontage et remontage du pavillon sont nettement supérieurs à ceux chiffrés initialement (recours à des prestataires de services spécialisés (vitriers, charpentiers, soudeurs ...) ainsi que les frais de transports des containers (obligation de voyager en haut de la pile lors du voyage en porte-containers). Ainsi, la participation financière prévisionnelle du Gouvernement Princier est passée de 600 K€ (dont 300 K€ inscrits) en octobre 2013 à 1,3 M€ en avril 2015.

Aussi, la somme correspondante est inscrite sur l'article 606.101/1 " APD - Croix-rouge " (+ 1,3 M€) tandis qu'il est procédé à la restitution des crédits du programme correspondant à hauteur de 300 K€ au B.P.2015 et initialement inscrits sur l'article 608.134 «Monaco Inter Expo » (-300 K€).

4 - Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une stabilité (+0,1 %).

La seule évolution notable du domaine est liée, au titre des manifestations, à l'inscription sur la ligne 608.132 « manifestations sportives » d'une somme complémentaire exceptionnelle de 30.400 € qui permettra à la Fédération monégasque de Squash Rackets d'inviter en Principauté, les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération Mondiale de Squash (World Squash Fédération) qui se tiendra à Nice en octobre 2015 à assister à la finale du tournoi du «Monte-Carlo Squash Classic 2015» et également à participer au repas de gala qui fera suite à la finale.

5- Domaine économique

Ce domaine connaît la deuxième plus forte majoration de la section des dépenses d'intervention : + 6,9 %.

L'article 609.208 « études économiques » est majoré de 142 K€ pour divers frais d'études : observatoire du commerce 40 K€, frais de missions confiées à des consultants dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne 36 K€.

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 404 K€. Cette inscription rectificative permet de prendre en charge différentes aides nouvelles.

La principale inscription supplémentaire (+ 225 K€) concerne le changement de prestataire chargé de la gestion de la centrale de réservation des taxis, dont le montant de la prestation est supérieur à celui de l'ancien prestataire (+ 50 %) et de la nécessité de procéder à la résiliation du contrat de l'ancien prestataire (100 K€).

L'autre inscription notable concerne l'apurement du Compte Spécial du Trésor 83.70 « Assurances Foires Prospection » qui retrace les avances destinées aux entreprises correspondant aux frais avancés lors de salons professionnels. Dans le cas d'espèce, les entreprises concernées par cette inscription sont en cessation de paiements et ne sont plus en mesure de rembourser leur avance. Ainsi, afin d'apurer cette perte constatée sur ce Compte Spécial du Trésor, il est procédé à une inscription de 89 K€ sur l'article 609.214.

Par ailleurs, et comme convenu avec le Conseil National, il a été décidé de mettre en place, d'une part, une structure consultative, dénommée « Observatoire du commerce », qui rassemblerait des représentants du secteur public et du secteur privé afin de contribuer à la réflexion sur des sujets transversaux relatifs au commerce et à l'urbanisme commercial ; d'autre part, il a été décidé de créer une entité consultative dédiée aux questions liées à l'industrie monégasque et à ses perspectives, le Gouvernement ayant réaffirmé solennellement sa volonté de maintenir un secteur industriel à Monaco. Cette seconde structure, dénommée « Observatoire de l'Industrie », rassemblerait des représentants du secteur public et du secteur privé afin de contribuer à la réflexion sur des sujets transversaux liés au développement économique de la Principauté dans ce secteur. Un montant de 15 K€ pour chacune des deux structures est inscrit sur la ligne 609.214 « interventions économiques » pour faire appel à des experts du secteur privé ou public (30 K€).

Un complément de crédits de 20 K€ est également accordé dans le cadre du 10ème anniversaire des "Sérénissimes de l'Humour" ; Est également inscrit un montant de 10 K€ pour la célébration des 70 ans de l'Association des Industries Hôtelières en 2015, aujourd'hui membre de l'Observatoire du Commerce.

L'article 609.210 « Aide développement durable » croît de 319 K€ ; en effet, compte tenu du succès de l'aide à l'achat pour les véhicules propres sur les quatre premiers mois de l'année 2015, un complément de crédits est nécessaire.

Dans le cadre de la participation de la Principauté aux dépenses d'exploitation de la gare (article 609.218 « Exploitation gare »), il est nécessaire d'ajouter aux crédits prévus, la prise en charge de la remise en état des têtes de câbles dont le montant est estimé à 200 K€ ainsi que le déploiement de la fibre optique pour les écrans de la gare pour 80 K€.

Enfin, l'article 609.221 « Participation réseau télé » enregistre le coût de la participation de l'Etat (350 K€) au déploiement de l'internet Très Haut débit en Principauté pour tous, supérieur à 1Gbps dès 2015 par une offre accessible sur la prise TV à tous les foyers / entreprises, conformément au plan industriel de Monaco Telecom.

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève à l'article 608.205 « Congrès- réceptions » une augmentation de 35 K€ en raison de dossiers de réservations de dernière minute de congrès et conventions d'entreprises d'envergure pour le second trimestre 2015, qui devraient se concrétiser.

3 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2015 d'équipement et d'investissement présente une augmentation conséquente de 18,8 %, soit 57,7 M€, par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 363,8 M€. La principale source de cette hausse est la majoration des crédits d'acquisition (+ 52,5 M€), avec un montant inscrit au titre des Rachats au FRC de 55,5 M€.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2015-314 du 30 avril 2015 s'élèvent à 56,45 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2015 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 420,27 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 114,1 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (306,1 M€), ceci étant principalement dû (hormis les Rachats au FRC) aux crédits de travaux qui bénéficient d'importants reports (+ 57,3 M€ = inscriptions rectificatives : + 2,4 M€ et reports : + 54,9 M€).

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

* Acquisition d'immeubles : + 52,5 M€

* Travaux d'équipement : + 2,4 M€, soit + 0,8 %
● report de crédits de 54,9 M€

* Matériel d'équipement : + 2,8 M€, soit + 50,4 %
● report de crédits de 1,5 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A – Acquisition d'immeubles : + 52,5 M€

Une majoration de crédits de 55,5 M€ est opérée sur l'article 709.996 « Rachat au FRC » afin de transférer un certain nombre d'acquisitions immobilières au budget de l'Etat, dans la logique de ce qui a été fait à la clôture de l'exercice 2014. Cette forte hausse est tempérée par la restitution d'un montant provisionnel de 3 M€ sur l'article 709.991 « Acquisitions ».

B - Travaux d'équipement

+ 2,4 M€, soit + 0,8 %

- report de crédits de 54,9 M€

Au niveau des crédits de travaux, la majoration des crédits est limitée (+ 0,8 %), les prévisions initiales sont à ce stade confirmées. Il s'agit donc uniquement d'ajustements sur les opérations en cours à la hausse, relativisées par plusieurs évaluations à la baisse.

Ces ajustements résultent avant tout de 4 inscriptions significatives à la hausse sur les opérations suivantes :

- S'agissant de l'opération Extension du Quai Albert Ier - qui comprend la réalisation du Musée de l'Automobile et de parkings publics ainsi que les travaux de réfection des caissons Jarlan, au niveau de la Darse Nord – les décomptes définitifs des travaux préparatoires ont été décalés en 2015 et l'organisation des travaux de construction du Musée nécessite une augmentation des crédits de paiement en 2015, sans augmenter le budget global ; les crédits sont donc majorés de près de 9,2 M€ (article 707.994).

- Pour le Grimaldi Forum (article 706.960), un montant supplémentaire de 6,1 M€ permettra de solder le contentieux datant de 2005 sur le lot « Electricité » et d'apurer de compte spécial du Trésor lié à ce litige.

- Dans le cadre de réaménagement de l'entrée de la ville au Jardin Exotique (article 706.905), un montant de 6 M€ viendra couvrir le nouvel échancier de paiement établi en fonction du nouveau planning des études et des travaux.

- L'opération « L'Engelin » (article 705.905) a nécessité une majoration de crédit de 4,9 M € due à l'anticipation des travaux de soutènement par rapport au calendrier défini lors de l'appel d'offre.

Par ailleurs, les projets suivants ont nécessité également des inscriptions complémentaires :

- Tunnel descendant (article 701.908) : + 3,8 M€ correspondant au rattrapage du retard de 6 mois du creusement du tunnel ;
- L'Urbanisation en mer (article 703.940.5) a nécessité une majoration au Rectificatif de près de 1,9 M€, doublant ainsi les crédits inscrits au Primitif. En effet, cette augmentation couvre les honoraires du Cabinet d'Ingénierie pour la supervision technique des études, ainsi que ceux du Conseil juridique.

Enfin, les opérations inscrites pour l'« Amélioration et extension de Bâtiments Publics » (article 708.979) se poursuivent et nécessitent une inscription complémentaire de 715 K€ liée, essentiellement, au règlement des frais de relogement des bureaux de la cellule Urbamer et à la rénovation du Service des Travaux Publics ; l'opération de reconstruction de l'Etablissement d'Enseignement FANB Roqueville (article 705.904) nécessite + 445 K€ liés à un démarrage anticipé des travaux de terrassement ; concernant l'Energie Electrique, la livraison à la SMEG du 3^{ème} poste source (article 704.902) a eu lieu en Mai 2015 et +500 K€ viendront clôturer cette opération ; Sur l'article 702.903 « Voies Publiques Mobilité Durable », une somme de + 470 K€ permettra une reconstitution de crédits des sommes engagées en 2015 pour terminer les opérations commencées en 2014 (réfection de la Terrasse de la Costa et des escaliers des Jardins, afin de pouvoir réaliser les opérations prévues en 2015, réfection du parvis du Musée Océanographique principalement. Enfin, le Réaménagement Port de Fontvieille (article 703.934) et la Superstructure Digue Flottante (article 703.904) nécessitent chacun une majoration de crédit de + 300 K€ ;

Parallèlement, un grand nombre de minorations sur les opérations en cours résulte avant tout des inscriptions significatives suivantes :

- 705.932.1 « Réhabilitation Cap Fleuri » (-9,5 M€)
- 704.928.1 « Héliport Extension-Rénovation » (-2,7 M€)
- 704.986 « Station d'Epuration » (-2,5 M€)
- 703.903 « Superstructures Dignes Nord et Sud » (-2 M€)
- 704.991 « Réservoir d'eau » (-1,9 M€)
- 702.903.1 « Voies Publiques Mobilité Durable Triennal » (- 1,8 M€),
- 702.907 « Prolongement Bd de France » (- 1,6 M€)
- 701.913.7 « Ilot Pasteur » (- 1 M€),
- 702.902 « Désenclavement Annonciade II » (-1 M€)
- 704.907 « Gal Stockage Produits Radioactifs » (- 1 M€)
- 704.920 « Egouts » (-1 M€)
- 711.985 « Construction Dépôt Carros » -1M€

Pour l'opération de « Réhabilitation du Cap Fleuri », cette restitution de crédit découle d'un retard dans la mise en œuvre du projet, décalé à 2016, en raison de problèmes administratifs liés à l'obtention du permis de construire.

Concernant la Rénovation de l'Héliport, seule la première phase (réfection du tarmac et du balisage de piste) aura lieu en 2015, ainsi que le début de l'étude pour la restructuration du Bâtiment.

L'inscription de 2,5 M€ au Primitif pour la « Station d'Epuration » n'a pas lieu d'être, puisqu'il a été entériné depuis que les dépenses réelles n'interviendront qu'en 2017.

D'une manière générale, les montants des articles non triennalisés sont légèrement ajustés aux besoins de l'exercice en cours.

C - Matériel d'équipement

Une forte augmentation de près de 2,8 M€ (+50,4 %) porte le montant investi pour le matériel d'équipement à 8,3 M€, auxquels s'ajoute 1,5 M€ de report de crédits.

- La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2014 (+ 2 287 200 €).

- l'article 708.904.2 « Mise en œuvre du système d'information » connaît une inscription supplémentaire de 700 K€ destinés principalement :

- au nouvel outil de gestion immobilière pour l'Administration des Domaines (260 K€) : il s'agit de couvrir une extension du périmètre du projet et le coût d'un retard de 3 à 6 mois dans le déploiement définitif de la solution,
- à l'analyse (300 K€) du nouveau projet lancé en 2015 pour l'acquisition d'un logiciel de paye et ressources humaines.

- Par ailleurs, une majoration de 131 K€ sur l'article 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art » sera destinée à l'acquisition de la collection « Monaco-Monte-Carlo au cinéma ».

- Enfin, à signaler une minoration de crédits sur l'article 704.950 « Signalisation routière » qui correspond au report du projet de changement des 22 bornes d'appel des taxis dans l'attente d'une réflexion plus globale sur l'optimisation du système de gestion des appels.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent onze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 9.647.400 € à un solde créditeur de 7.850.100 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

a) Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de – 850 K€ en dépenses et de - 891 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00, afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes et de collection en 2015.

b) Comptes de commerce

Le Compte Spécial n° 81.09 « Année de la Russie » a été créé au Budget Primitif 2015 pour retracer les contributions des partenariats officiels et les manifestations liées à cet événement. Suite à un problème informatique, les crédits affectés à cette évènement (+ 500 K€ en recettes et en dépenses) n'ont pas été pris en compte lors du vote du Budget Primitif 2015. Ainsi une inscription de + 500 K€ en recettes et en dépenses est effectuée à titre de régularisation.

Des inscriptions rectificatives de – 5,1 M€ en dépenses sur le Compte Spécial n° 81.21 « Energie Développement durable » et de – 2 M€ en dépenses sur le C.S.T. 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » » (dû au report en 2017 des travaux pour l'UTER) sont effectuées pour ajuster le montant des dépenses prévues.

c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 7.863.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2015.

d) Comptes d'avances

Une inscription de – 300 K€ en dépenses est réalisé sur le Compte Spécial 83.43 « Prestations maladies mairie » afin d'ajuster le montant des dépenses en fonction des besoins et une autre de 88,6 K€ sur le C.S.T. 83.70 « Assurance prospection foire », afin d'apurer la perte constatée (7 dossiers d'assurance foire d'entreprises en cessation de paiement de 2009 à 2012).

e) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. 84.31 « Travaux Grimaldi Forum » présente une inscription rectificative de + 3,7 M€ en dépenses, afin de tenir compte du protocole d'accord transactionnel signé entre l'Etat et la société attributaire du marché du lot « Électricité », et + 6,1 M€ en recettes afin d'apurer le C.S.T..

f) Comptes de prêts :

Le C.S.T. 85.30 « Prêts Immobiliers » présente une inscription de + 200 K€ en dépenses afin de faire face aux demandes de prêts immobiliers pouvant intervenir au cours de l'année ; les crédits votés lors du Budget Primitif 2015 ayant été totalement consommés.
